

COMMENT PARTICIPER A INNOVEZ ?

1/ Le concours Innovez, c'est quoi ?

Un concours d'inventions proposé par Science et Vie Junior depuis 21 ans.

Tous les mois, un jury de professionnels choisit la meilleure invention originale parmi celles envoyées par les lecteurs à la rédaction de SVJ. Elle est alors présentée dans la page "Innovez" du magazine et l'inventeur gagne le prix de 1000 € (*une somme à se répartir entre gagnants en cas d'ex-æquo*).

Une fois par an, la douzaine d'inventeurs récompensés concourent alors pour le prix de l'inventeur de l'année dans un cadre prestigieux.

Nouveau ! Cette année, nous postons sur le site de Science et Vie Junior (www.svjlesite.fr) les vidéos tournées par les concurrents d'Innovez pour présenter leurs inventions. Ces vidéos seront ultérieurement soumises aux votes des internautes qui pourront ainsi élire leur préférée.

2/ Comment participer ?

IMPORTANT =>

Il faut envoyer par courrier à la rédaction de SVJ :

(Science&Vie Junior, Innovez, 8, rue François Ory - 92543 Montrouge Cedex)

- 1 dossier de présentation de l'invention**, en 3 exemplaires, présenté sur des feuilles de format A4 non agrafées et non reliées. C'est impératif !
Ce dossier doit comporter des photos du prototype (dont une photo où l'on voit l'inventeur lui-même), des plans de sa conception.
- 1 une enveloppe non timbrée**, libellée à l'adresse du participant.
- Le bulletin de participation** (voir page 2 de ce document)
- L'autorisation de publication** (page 2)

Chaque participant doit également

- Poster une vidéo de présentation** de son invention sur YouTube (voir ci-dessous)
- Prendre connaissance du règlement du concours** (page 3)

3/ Comment nous envoyer la vidéo de votre invention.

Vous voulez concourir à Innovez ? Alors il faut nous faire parvenir une vidéo où l'on voit votre invention en train de fonctionner, afin que nous puissions diffuser cette vidéo sur le site de SVJ www.svjlesite.fr. Attention, il ne faut pas nous envoyer le fichier vidéo par mail (c'est trop lourd, ça ne passe pas). Poster plutôt cette vidéo sur YouTube et envoyez-nous ensuite l'adresse web de la vidéo.

Voilà la marche à suivre.

1) Se créer un compte sur YouTube

Vous tapez www.youtube.com. Sur la première page, en haut à droite, vous cliquez sur "créer un compte". Là, il suffit de suivre le formulaire. C'est rapide et gratuit.

2) Se connecter sur sa page YouTube

Votre compte existe. Vous vous connectez en cliquant sur "connexion", en haut à droite. Vous entrez le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez choisi à l'étape précédente.

3) Charger la vidéo sur sa page

Vous êtes sous votre page YouTube. Vous cliquez maintenant sur "Ajouter une vidéo" (en haut, à peu près au milieu). Vous voilà sur une nouvelle page : cliquez à nouveau sur "Ajouter une vidéo" (c'est un rectangle jaune). Vous pouvez maintenant sélectionner votre vidéo, à l'endroit où elle se trouve dans le disque dur de votre PC.

4) Entrer les informations qui définissent la vidéo

Pendant que la vidéo se charge sur le site de YouTube, vous tapez son descriptif.

Le titre : par défaut, c'est le nom original de votre fichier vidéo. Nous vous demandons d'entrer un nouveau nom, du type : NOM DE L'INVENTION + POUR INNOVEZ (en majuscule).

Ainsi, si vous avez imaginé, comme l'un de nos récents gagnants, un canon à confettis, le nom de la vidéo YouTube sera : CANON CONFETTIS POUR INNOVEZ

La description : vous précisez votre nom et la date. Exemple: "le canon à confettis par Jean Dupond pour le concours Innovez de Science et Vie Junior (janvier 2012)"

Les tags : vous mettez "canon à confettis", "innovez", "science et Vie junior".

Youtube vous donne alors l'adresse web à laquelle on peut visionner la vidéo.

La confidentialité : vous précisez bien que la vidéo est privée de sorte que seule l'équipe de SVJ (innovez.svj@mondadori.fr) puisse la voir. C'est très important, au cas où vous voudriez déposer un brevet !

Nous envoyer le lien de la vidéo

Vous copiez-collez le lien de votre vidéo et vous nous l'envoyez à l'adresse suivante : innovez.svj@mondadori.fr
Dans le corps du message, n'oubliez pas de rappeler le nom de l'invention, votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone. Voilà... y'a plus qu'à !

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom, Prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Adresse mail : _____

Téléphone : _____

Nom de l'invention : _____

Oui, j'ai lu le règlement et en accepte les termes.

J'ai bien envoyé le lien de ma vidéo à innovez.svj@mondadori.fr avec le nom de mon invention noté en objet.

AUTORISATION DE PUBLICATION

Je soussigné _____ (nom et prénom d'un des parents)

en ma qualité de représentant légal de _____ (nom et prénom du participant)

Demeurant à _____

autorise par la présente le magazine SCIENCE ET VIE JUNIOR à diffuser et reproduire sur tous supports, par tous procédés techniques de son choix (vidéos, photos...), les images représentant mon enfant _____ dans le cadre du concours SVJ, Innovez.

Aucune utilisation publicitaire avec achat d'espace ne pourra se faire de ces photographies sans accord préalable entre les parties.

Cette autorisation est donnée pour le monde entier et pour une durée indéterminée avec faculté pour moi de la retirer en prévenant le magazine SCIENCE ET VIE JUNIOR par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un délai de six mois.

Fait à _____, le _____

RÈGLEMENT DU CONCOURS INNOVEZ 2012

ARTICLE 1

Mondadori Magazines France SAS, éditeur de Science & Vie Junior organise un jeu-concours intitulé "Innovez" qui se renouvelle depuis plusieurs années et qui débutera le 1er janvier et se terminera le 31 décembre pour l'édition 2012.

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne, domiciliée en France Métropolitaine ou pays limitrophes, âgé de moins de 18 ans à la date de sa participation, muni d'une autorisation parentale lui permettant de participer au jeu et de recevoir un lot, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice, de la famille vivant sous leur toit, et du personnel des sociétés prestataires de service pour ce jeu.

Les participants peuvent concourir soit individuellement, soit par groupe, et dans ce cas, tous les membres de l'équipe devront être âgés de moins de 18 ans.

Excelsior Publications SAS se réserve le droit de supprimer ce concours ou d'en modifier le règlement, sans qu'aucun recours ne puisse être engagé contre lui.

ARTICLE 2

Pour participer, les concurrents devront faire parvenir, au plus tard le 25 de chaque mois, leur dossier comprenant leur bulletin de participation et les plans, explications et photographies du prototype de l'objet ou du système qu'ils ont inventé. Le jury pourra demander à examiner directement le prototype lui même.

ARTICLE 3

Un jury sera constitué de personnalités des mondes de la science, de la formation et de l'entreprise. Il comprendra en particulier des représentants de Science & Vie Junior, du Collectif Inter associatif pour la Réalisation d'Activités Scientifiques Internationales et de l'Institut National de la Propriété Industrielle. Il ne retiendra que les objets ou les systèmes réellement nouveaux, qu'il s'agisse d'une trouvaille astucieuse pour améliorer la vie quotidienne ou d'une véritable innovation technologique. Parmi eux, il désignera chaque mois la meilleure invention en tenant compte de l'utilité, mais aussi de l'originalité de l'innovation. La sélection du mois peut être remise en cause voire annulée, si le jury s'aperçoit que le ou les candidats concernés ne sont pas à l'origine du projet primé. Il désignera dans ce cas une autre invention du mois.

ARTICLE 4

Un prix de 1 000 €, récompensera chaque mois l'auteur de la meilleure invention, soit 12 inventions primées dans l'année. Dans le cas d'un projet collectif, les prix seront répartis proportionnellement entre les membres de l'équipe. Il pourra toutefois être partagé dans le cas où deux projets ou plus seraient retenus par le jury. Le montant du prix sera versé par chèque au nom des jeunes innovateurs.

ARTICLE 5

Les concurrents primés mensuellement seront automatiquement sélectionnés pour concourir lors du Trophée annuel des "Jeunes Inventeurs" dit "Trophée Innovez" qu'organisera Science & Vie Junior. Le lauréat de ce trophée annuel recevra 4 000 € versé par chèque au nom de l'inventeur. Dans le cas d'un projet collectif, les prix seront répartis proportionnellement entre les membres de l'équipe et la part de chacun sera versée par chèques. Ce prix pourra toutefois être partagé dans le cas où deux projets ou plus seraient retenus par le jury.

ARTICLE 6

Pour concourir, les jeunes inventeurs trouveront un bulletin de participation dans chaque Science & Vie Junior de 2012. Ce bulletin pourra être photocopié ou recopié, à condition de reprendre l'ensemble des informations demandées.

Sur ce bulletin, les participants devront reporter leur nom, prénom et adresse complète et numéro de téléphone. Ils devront accompagner ce bulletin de leur dossier.

Ils devront alors l'adresser à Concours des Jeunes Inventeurs - Science & Vie Junior – 8, rue François Ory, 92543 Montrouge, sous enveloppe suffisamment affranchie.

ARTICLE 7

Sont acceptés les dossiers visés aux articles 2, 3 et 6, à l'exception des bulletins raturés, illisibles, incomplets, ou ne respectant pas les règles de participation qui seront considérés comme nuls.

ARTICLE 8

Les gagnants seront avertis par téléphone ou par courrier. Leur innovation fera l'objet d'une parution dans Science & Vie Junior.